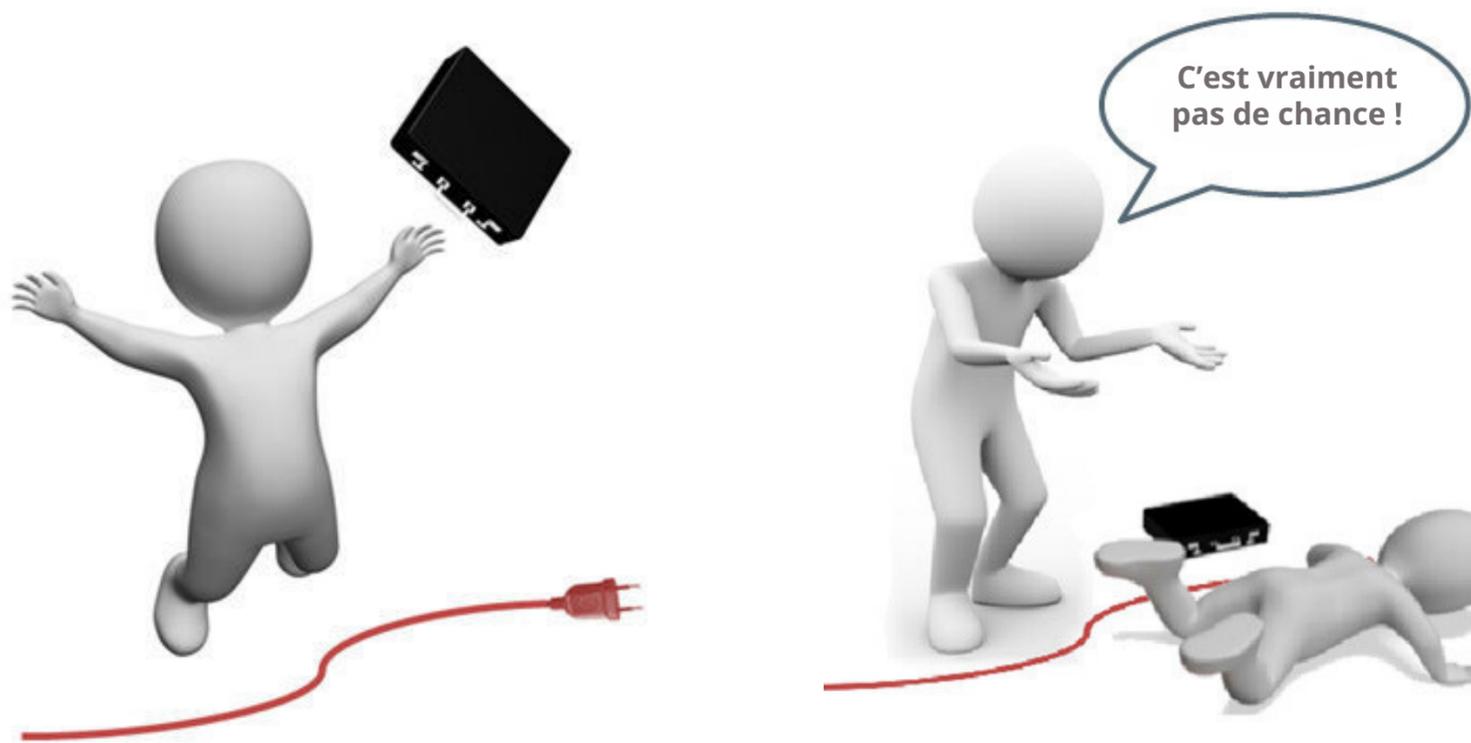


## Les chutes de plain-pied

Les chutes de plain-pied, une des principales causes d'accident du travail, concernent tous les secteurs d'activité et toutes les entreprises.

**Leurs conséquences peuvent être lourdes pour le salarié et pour l'entreprise !**



Souvent considérées à tort comme banales et dues à l'inattention des salariés, **il est pourtant possible de les éviter !**

Heurter un objet, trébucher, glisser... Ces situations peuvent survenir dans des circonstances diverses mais ont un point commun :

### **Une combinaison de plusieurs facteurs de risque !**

Des facteurs d'ordre matériel, environnemental, organisationnel et/ou individuel :



#### **ACTIVITÉ ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

- charge mentale élevée
- nombreux déplacements
- gestion des plannings inadaptée
- espaces de travail inadéquats
- manque d'information ou de consignes claires

#### **ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET MATÉRIEL**

- sol glissant, inégal, usé
- éclairage insuffisant, inadéquat
- structure des locaux inadaptée
- matériels de manutention absents, défectueux
- obstacles, objets qui traînent
- intempéries



#### **INDIVIDU**

- non-respect des consignes de sécurité
- méconnaissance des lieux d'intervention
- port de chaussures inadaptées
- consommation d'alcool ou de certains médicaments
- fatigue, stress, antécédents médicaux

Il est donc important, pour prévenir le risque de chute de plain-pied, de ne pas se focaliser uniquement sur les facteurs individuels ou matériels.

### Voici quelques exemples de mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines :

#### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET MATÉRIEL



- entretenir les locaux de travail
- signaler les zones de circulation
- optimiser l'éclairage
- désencombrer, ranger, ordonner
- dégager les allées de circulation
- choisir un revêtement de sol adapté
- signaler les dénivelés, les obstacles et dangers
- adapter le matériel à la tâche
- balayer la neige, sabler la glace

- organiser, répartir et planifier les tâches
- allouer du temps pour ranger et nettoyer
- se faire aider lors de la manutention de charges lourdes et/ou volumineuses
- préparer les déplacements, repérer les lieux
- dialoguer, former, informer et sensibiliser
- prendre en compte les difficultés remontées

#### ACTIVITÉ ET ORGANISATION DU TRAVAIL



- porter des chaussures adaptées à l'activité et à l'environnement de travail
- respecter les consignes de sécurité
- utiliser le matériel adapté
- faire remonter les difficultés rencontrées
- redoubler d'attention lors des déplacements
- ranger son poste de travail

#### INDIVIDU



## POUR L'EMPLOYEUR

- ✓ **Je repère les dangers** et j'évalue les risques de chute au sein de mes locaux sans oublier de prendre en compte les accidents et presque accidents
- ✓ **J'organise et je planifie** les actions à mettre en place pour supprimer/réduire les risques
- ✓ Je retranscris ces informations dans mon **Document Unique**
- ✓ **J'entretiens régulièrement les locaux et les équipements** en les réparant / en modifiant ceux inadaptés. Si nécessaire, j'ajoute des dispositifs de sécurité supplémentaires (éclairage adapté, consignes, signalisation des dénivelés, mobilier de rangement...)
- ✓ **Je signale** à mon personnel les zones de circulation dangereuse en attendant la mise en œuvre des actions planifiées
- ✓ **J'organise, je répartie et je planifie** les tâches de chacun
- ✓ **Je sensibilise et je forme** mes salariés

*Avez-vous mis en place toutes les mesures nécessaires ?*

## POUR LE SALARIÉ

Pour éviter les chutes de plain-pied, **2ème cause d'accident du travail**, adoptez -vous les bons comportements ?



**Je ne me précipite pas** et j'évite de faire 2 choses en même temps !

**Je maintiens l'ordre matériel**, chaque chose à sa place ! La place de ma sacoche ou de mon sac à main n'est sûrement pas par terre !

**Je porte des chaussures adaptées** à mon activité, à mon environnement de travail et à la météo bien sûr !

**Je signale** les revêtements de sol endommagés ou souillés, les lampes grillées...

*Moi j'ai évité la chute, mais mes collègues en feront-ils de même ?*

**Pour tout complément d'information, contactez  
notre équipe d'intervenants :  
[prevention@preveam.fr](mailto:prevention@preveam.fr)**